

# L'ECHO DES CALANQUES

Regrouper toutes les volontés pour maintenir l'intégralité et assurer la sauvegarde du site classé des Calanques.

Juin 2011

N°44

## SOMMAIRE

Editorial.....	1	
Le Mérou brun.....	2	La Méditerranée gravement polluée par les plastiques. 4
L'éradication des plantes invasives, un exemple : la luzerne arborescente dans les Calanques .....	3	Activité 2010..... 6

## EDITORIAL

Chers Amis,

Le Parc National des Calanques sera le premier parc avec une forte proportion marine (42 000 hectares), le premier parc national périurbain, le premier parc créé à la suite du Grenelle de l'environnement (loi du 3 août 2009), qui prévoit la création d'un nouveau parc national « méditerranéen ». Les enjeux sont importants et il faut y répondre par un projet ambitieux et exemplaire, au niveau des parcs nationaux français.

Dans le précédent « Echo des Calanques », nous vous faisons part de la l'importance de la contestation, de nos nombreuses actions, des fortes pressions subies par les politiques, mais aussi de nos inquiétudes quant au projet approuvé par l'assemblée générale du GIP et soumis au CNPN. Nous demandions avec insistance, ainsi que de nombreuses associations, un parc qui réponde aux enjeux nationaux et internationaux. Le projet ne correspondait pas à nos attentes. L'examen technique, rendu le 15 février, par le CNPN, est d'ailleurs très critique : il « s'inquiète du manque d'ambition du projet, considéré comme en de ça des attentes d'un PN », ce qui risque d'abaisser les standards des futurs parcs ; « il regrette la réduction importante (13%) de la zone de cœur (terrestre et marine)... » ; « il déplore la faiblesse des zones de non-prélèvement (seulement 10%) ou de réserve intégrale dans le cœur du parc..... » ; « il s'étonne que la Calanque de Port Miou, comprenant notamment une source sous-marine de première importance dans le bassin méditerranéen, ne soit pas en tout ou partie classée en cœur d'un parc national dédié aux Calanques.... », « il s'inquiète de la banalisation de l'activité de chasse en cœur de parc, des lâchers de gibiers (notamment des faisans), du maintien de la chasse à la glu ou encore de l'organisation, envisagée dans le cœur de parc national, de « concours de prélèvement de pêche » ; « il s'inquiète du mode de gouvernance proposé, tant sur la répartition des compétences de police administrative spéciale entre le directeur et le conseil d'administration que sur le sureffectif du conseil d'administration, ainsi que de la sous-représentation des personnes de compétence nationale et des associations de protection de la nature »

Le CNPN communique ensuite au GIP, sur quatre pages, ses recommandations techniques en vue de l'avis intermédiaire qu'il doit donner avant l'enquête publique, tant sur les documents

du projet de charte que sur ceux relatifs au cœur de parc, aux aires d'adhésion (Aire marine d'adhésion et Aire optimale d'adhésion terrestre) et au futur établissement public (gouvernance, conseil d'administration).

Le 23 avril, Madame Kosciusko, notre Ministre, dans un interview lors de son passage à Marseille, a fait part de sa volonté de voir ce parc se créer, parce que les Calanques constituent un lieu emblématique aux multiples richesses, qu'il faut absolument protéger. Elle comprend cependant que sa réalisation soit confrontée à un défi sans précédent : d'une part, ce parc est à la fois terrestre et marin, le premier en France, et, d'autre part, il jouxte une grande ville millionnaire, Marseille, ce qui le soumet à des habitudes d'utilisation particulières. Mais, s'il faut trouver un équilibre entre les exigences de la protection de l'environnement et l'acceptation du projet par la population habituée à marcher dans les Calanques et naviguer dans la rade, il n'est pas question de proposer un « parc au rabais ». Le propos est très net.

Le GIP actuellement s'est remis à la tâche sur la charte et le projet ; l'Assemblée générale de fin juin doit voir le projet modifié et UCL ne donnera un vote favorable que si ce projet répond à ce que doit être un PN et est à la hauteur de l'enjeu, tout en respectant l'équilibre souhaité par Madame la Ministre.

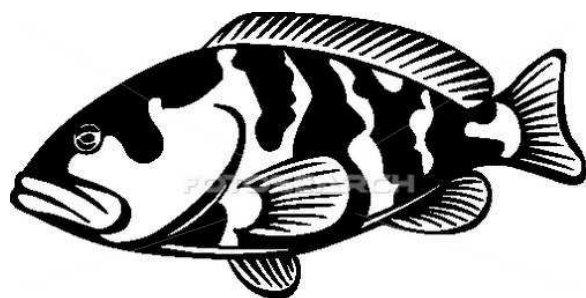
L'enquête publique ne pourra avoir lieu qu'après l'avis des 200 acteurs locaux (représentants des services de l'Etat, élus des collectivités territoriales, présidents d'associations : habitants, usagers, protection de l'environnement, etc.); elle sera donc retardée et commencera au plus tôt au mois d'août. Puis je vous redire combien il est important que vous alliez vous exprimer pour manifester l'intérêt que vous portez à ce projet et votre volonté de le voir se réaliser ? Merci encore.

**Madeleine BARBIER-BROSSAT**, présidente

---

## Le Mérou brun

---



u12253418 www.fotosearch.fr

Le mérou brun est un des plus gros poissons que peut rencontrer le pêcheur sur les côtes méditerranéennes. De coloration brunâtre, parfois gris, avec de larges taches claires en nuage rayonnant autour de l'œil, il peut peser jusqu'à 20 kg et sa chair est délicieuse ; on le trouve dans les fonds rocheux accidentés avec des cavités pour s'abriter ; c'est un animal sédentaire qui se laisse facilement approcher ;

toutes ces caractéristiques en ont fait depuis longtemps une proie facile pour le pêcheur. Les mérous sont hermaphrodites ; ils naissent femelles et deviennent matures vers 4-5 ans ; entre 9 et 12 ans, ils changent de sexe et à partir de 15 ans la majorité des mérous sont devenus mâles jusqu'à la fin de leur vie, environ cinquante ans.

En 1992, devant sa raréfaction, le mérou brun a été classé sur la liste des espèces protégées et, le 2 avril 1993, à l'initiative du GEM (Groupe d'Etude du Mérou), un moratoire de 5 ans, renouvelable (arrêté du Préfet de Région PACA), l'interdit de toute chasse sous-marine sur l'ensemble du littoral continental français de Méditerranée. Renouvelé en 1997, ce moratoire a été étendu, en janvier 2003, à toute forme de pêche à l'hameçon ; il a été encore reconduit, en 2008, jusqu'au 31 décembre 2013 ; la pêche artisanale au filet, qui est accessoire pour les pêcheurs, reste autorisée. Les effets bénéfiques du moratoire sont incontestables.

Des missions de comptage des mérours et le suivi de certain sites depuis 2005 (Riou, Maire ; Jare...), financés par le GIP et l'Office de la mer, permettent d'étudier l'évolution des populations de mérours de nouveau présentes dans nos eaux. Le mérour reste toujours trop rare sur nos côtes où il trouverait pourtant un terrain favorable : les Calanques réunissent toutes les conditions nécessaires, avec un environnement idéal fait de roches, le passage de forts courants d'eau froide, la nourriture nécessaire, un dérangement minimum. Avec le réchauffement des eaux, la population s'est accrue, mais on est encore loin des seuils de population que certains sites pourraient accueillir. Son abondance ne perturberait en rien les autres espèces, ni l'écosystème.

Lors de ces comptages, on évolue également la population des corbs ; avec sa robe vieil or c'est un des plus beaux poissons, dont la taille peut atteindre 50 à 60 cm et le poids 20kg; sa chair délicate et sa tranquillité en font, comme le mérour dont il partage l'habitat, une proie recherchée. Il a vu, lui aussi, ses effectifs fortement diminuer ; le corb mériterait une protection et le GEM serait prêt à demander, pour le corb, comme pour le mérour, un moratoire d'interdiction de chasse sous-marine et de pêche à l'hameçon

---

## **L'éradication des plantes invasives**

### **Un exemple :**

### **la luzerne arborescente dans les Calanques**

- - -



La flore des Calanques est extrêmement riche et compte de nombreuses espèces protégées. En effet, à cause de la grande diversité du milieu naturel, les écosystèmes y sont très variés et abritent chacun un grand nombre d'espèces qui y vivent dans un équilibre mutuel ; l'arrivée de plantes exogènes introduites par la nature ou par l'homme rompt cet équilibre. Ces plantes se comportent comme un envahisseur au détriment des plantes sauvages ; on les appelle "plantes invasives" et sont une des grandes

causes de la régression de la biodiversité.

Prenant conscience, lors de l'année de la biodiversité, de ce danger nous avons décidé de sensibiliser des jeunes à ce problème ; l'ONF que nous avons contacté et qui pratique déjà l'éradication de ces espèces dans les Calanques, a accepté de nous aider.

Les plantes considérées dans les Calanques comme invasives et présentant donc un danger pour la biodiversité sont notamment la luzerne arborescente, l'agave, la figue de Barbarie, la griffe de sorcière, etc. Nous avons choisi de travailler sur la luzerne arborescente, car elle ne présente pas de danger pour les élèves et c'est la plus invasive.

Les luzernes arborescentes, appelées aussi "Carolines" par des cabanoniers, et plus scientifiquement "Medicago arborea", ont été importées dans les Calanques autour de certains cabanons, dans les années 1950 pour leur belle verdure et leur magnifique floraison au printemps. Elles se sont multipliées du fait de leurs graines abondantes et ont envahi de grandes parties de colline. Leur développement vient en concurrence avec les espèces autochtones, amenant leur déclin. Ainsi, il est maintenant nécessaire de les éliminer dans la colline de veiller à les contenir autour des cabanons en taillant les buissons avant la montée en graines.

Nous avons organisé une réunion entre l'ONF (propriétaire de terrains dans les Calanques) et des professeurs de lycée agricole pour mettre au point une action d'élimination destinée aux élèves et apprentis jardinier afin de les sensibiliser au fort recul de la biodiversité ; les professeurs, enthousiasmés par les retombées pédagogiques qui permettront de faire prendre conscience à de futur jardiniers et paysagistes que l'implantation de nouvelles espèces fait toujours courir un risque, sont partants pour ces travaux pratiques. Après l'étude des problèmes dus aux luzernes avec l'inspection des sites classés, et la définition de la meilleure façon de procéder ; l'ONF a pu localiser des zones où cette opération sera bénéfique. La question n'est pas simple, car les racines des luzernes contribuent à retenir la terre dans les terrains pentus ; les plantes bien développées ne seront donc pas déracinées, mais coupées à la base afin d'éviter l'érosion lors des grandes pluies; les semis naturels ainsi que les repousses seront éliminés pendant au moins cinq ans. Ces opérations se feront au début du printemps quand les plantes sont en fleurs, ce qui permettra aux jeunes de les reconnaître sans risque d'erreurs et avant que les graines ne soient tombées.

Si certains d'entre vous pouvaient aider à éliminer ces plantes et nous aider, ainsi que le fait l'ONF, à encadrer ces jeunes, nous en serions très heureux. Ces opérations se feront en semaine, dans la calanque de Morgiou, au delà des cabanons en allant en direction du cap Morgiou, à flanc de colline. Cela demande de bonnes chaussures, des gants et des sécateurs. Si vous êtes partants sur le principe, car ce seront des journées conviviales, dites le nous, si possible déjà en septembre, où nous aurons une réunion avec l'ONF et les professeurs participants pour définir la période et les modalités. Nous vous tiendrons alors au courant personnellement pour que vous puissiez décider de vous engager plus précisément ou non. En espérant vous voir nombreux...

---

## **La Méditerranée gravement polluée par les plastiques**

- - -

Au fond, on pouvait s'en douter....

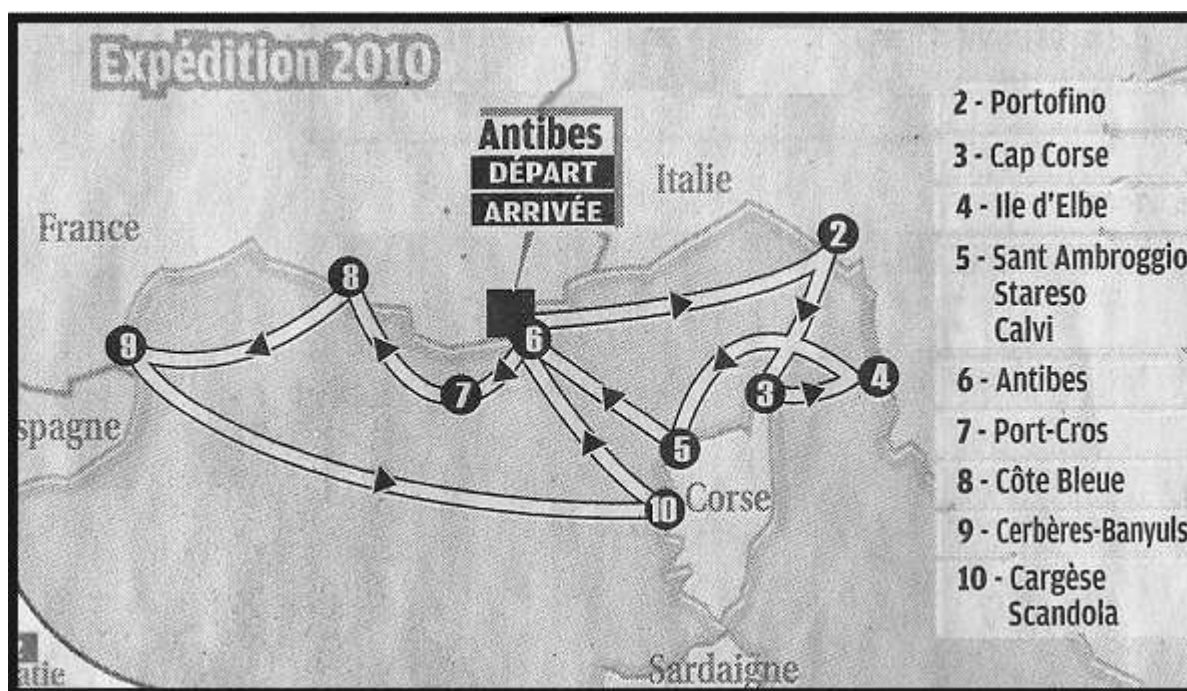
On savait que la mer Méditerranée, bassin presque fermé, est un des plus pollués au monde, mais il n'y avait pas encore de données sur sa pollution par les plastiques, alors que la pollution des océans par les micro-plastiques et macro-déchets est activement étudiée depuis une vingtaine d'années (celle de la mer des Sargasses est même connue depuis 1972). Le plastique est reconnu aujourd'hui comme l'un des plus grands fléaux des mers et des océans et l'eau de nos Calanques n'est certainement pas épargnée, comme le montrent les récents prélèvements effectués de l'autre côté de la baie de Marseille, à Carry le Rouet.

Cette lacune a en effet motivé une grande campagne scientifique et environnementale en Méditerranée, l'Expédition MED (Méditerranée En Danger) 2010/2013, qui mobilise une équipe de



chercheurs issus d'une dizaine de laboratoires universitaires européens. La campagne 2010 a effectué une quarantaine de prélèvements près des côtes du golfe du Lion et a fait un constat alarmant relaté dans la Provence du 9 janvier 2011 : la concentration peut atteindre près de 900 000 microparticules de plastiques au km<sup>2</sup>.

Les prélèvements réalisés dans les 20 premiers centimètres en surface ont permis de démontrer qu'en moyenne le nombre de micro-déchets flottants atteint 115.000 éléments par km<sup>2</sup>, avec un maximum rencontré de 892 000 éléments. On trouve un sac plastique tous les 3 m<sup>2</sup>. Cette concentration moyenne dépasse celle des gyres océaniques, tourbillons qui forment les "continents de déchets" du Pacifique et de l'Atlantique.



La campagne de l'été 2011 permettra d'étudier la pollution des franges côtières de la Provence, de l'Italie jusqu'en Sicile, de l'Afrique du nord et de l'Espagne ; celle de 2012 de connaître la pollution de l'Adriatique et de la mer Egée et celle de 2013 d'étudier l'état du bassin Est de la Méditerranée.

Les filets de pêche, perdus ou jetés, peuvent rester actifs et capturer les poissons, même lorsqu'ils ne servent plus. Avant qu'ils ne se morcellent, les déchets plastiques constituent un grave danger pour les espèces animales marines. Ce sont principalement les tortues marines et les oiseaux de mer qui ingèrent ces débris, les confondant avec des proies, et il en est de même pour les mammifères marins et les poissons. L'ingestion de ces débris peut provoquer l'obstruction du tube digestif ou donner à l'animal la sensation qu'il est rassasié, avec pour conséquence la malnutrition, la faim, et la mort par inanition (cf. site Internet de Greenpeace).

Autre effet néfaste : les déchets plastiques flottant sur les océans permettent aux petits organismes marins de se développer et de se déplacer. La lenteur du déplacement leur permet de s'adapter à de nouvelles conditions climatiques et à des eaux différentes. Plusieurs sortes d'organismes, transportés par le plastique, ont été retrouvées dans les océans, loin de leur région d'origine. Cela peut poser un gros problème pour l'environnement marin, s'ils s'y établissent, à l'instar de la *Caulerpa taxifolia* en Méditerranée.

Aucun micro organisme n'est capable de dégrader complètement le plastique, qui sous l'action du soleil et des vagues, se délite en micro-déchets. Seul le polystyrène expansé se dégraderait, selon des chercheurs japonais, mais en libérant du bisphénol A (BPA), qui peut se comporter comme un perturbateur hormonal.

Des centaines de millions de « granules » - les matières premières de l'industrie plastique - sont perdues ou déversées chaque année, atterrissant au final dans les mers. Elles agissent comme des

éponges chimiques attirant des substances comme les hydrocarbures et le pesticide DDT.... et entrent dans la chaîne alimentaire. « Ce qui entre dans les océans entre aussi dans ces animaux et donc dans votre assiette. C'est aussi simple que cela », déclare le Dr Eriksen.

Face à ces résultats, les scientifiques de l'expédition ont lancé une pétition européenne (<http://www.expeditionmed.eu/pétition>) visant à recueillir plus d'un million de signatures dans le cadre des initiatives citoyennes prévues par le Traité de Lisbonne. Les signataires demandent à la Commission européenne de légiférer plus sévèrement l'éco-conception des produits et de leurs emballages. Le règlement récemment adopté par le parlement européen prévoit que les signataires d'une pétition doivent provenir d'au moins un quart des Etats membres, fournir des éléments d'identité suffisants et être en âge de voter. Selon les Etats membres, un nombre minimum de signatures est requis. En France ce minimum est de 54.000 signatures. Nous devons tous nous mobiliser pour cette pétition, mais aussi pour diminuer, autant que possible, notre consommation personnelle de plastiques....

Les petits ruisseaux faisant les grandes rivières .... chacun de nous est responsable.....

---

## Activité 2010

---

Durant l'année 2010, notre activité s'est essentiellement portée sur la défense du projet de Parc National qui arrivait à la période cruciale de la finalisation du dossier qui serait voté en assemblée générale début 2011.

### I) Notre action pour le parc national

#### - Dans le cadre du GIP (bureau et CA) :

En sus des réunions du bureau et du conseil d'administration, il était nécessaire de terminer toutes les concertations ; nous avons assisté, aux divers ateliers, sur l'organisation des usages terrestres, les 5 et 12 janvier ; sur l'organisation des usages marins, le 22 janvier ; en février, sur la connaissance des patrimoines-caractère et enfin aux diverses réunions pour la finalisation de la charte,

Le 27 janvier, s'est tenue une réunion d'information sur le parc national, pour étudier les réponses à apporter à la campagne de désinformation sur le futur parc national.

En novembre, UCL, qui appartient aussi, au sein du GIP, à la commission parc national, a assisté à la réunion prévue pour faire le point sur l'avancement du projet et traiter les derniers points de discussion en vue de finaliser l'élaboration du dossier du parc national avant son envoi au CNPN et au CIPN.

Le 13 décembre, nous avons participé à la rencontre organisée par le GIP avec les gestionnaires de la Réserve Naturelle de Scandola en Corse et les pêcheurs professionnels qui ont mis en lumière les bénéfices des zones de non-pêche et la réussite de cette cogestion.

#### - Au sein d'UCL :

Pendant que le projet de Parc National avançait, une contestation est née au début de l'année, s'est organisée et a pris de l'ampleur. Nous avons du nous mobiliser avec le GIP pour la contrer. En février, à Cassis, nous avons assisté à la conférence de presse de Guy Teissier pour diffuser la plaquette « les 10 vérités », en réponse à cette campagne de désinformation et le 27 juin, à celle sur les grandes orientations du projet de charte.

Le 16 et le 21 mars, pendant deux jours, nous avons distribué aux Nauticales de La Ciotat, la plaquette « les 10 vérités » que nous avons également diffusée dans les Calanques à chaque occasion de sortie.

Pour répondre encore aux attaques contre le projet de parc national, en mars et en novembre, nous avons participé et pris la parole à 2 conférences de presse.

Le 11 décembre, nous avons participé à une grande marche « Pour le parc National des Calanques », des Réformés à la Préfecture, organisée par Ecoforum, qui a réuni plus d'un millier de personnes.

En novembre, UCL, avec l'UDVN 13 et l'Amicale de Vaufrèges, a réuni 36 associations et 11 CIQ « pro-parc » pour signer une lettre adressée au Président de la République, au ministre de

l'Environnement et au Préfet Frémont, chef de cabinet de Nicolas Sarkozy, afin de solliciter une entrevue, que nous avons obtenue pour le 2 février 2011.

## II) Activités propres à UCL

UCL, en tant que membre du comité consultatif de la réserve naturelle de l'archipel de Riou, a assisté, le 18 janvier, à sa réunion annuelle.

En mai, UCL a participé à la réunion du comité local de gestion des domaines départementaux (La Barasse).

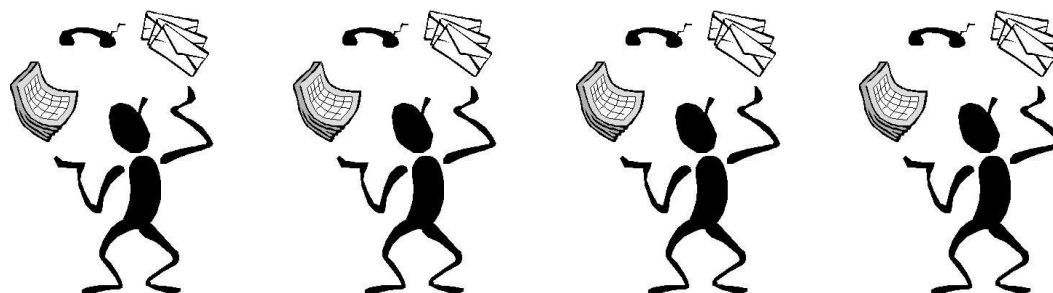
Nous avons poursuivi nos actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement :

- Dans l'esprit de "2010 année de la biodiversité", nous avons commencé à organiser nos futures journées d'éradication des «plantes invasives», avec le lycée de Valabre et le CFA du parc Bortoli afin de sensibiliser les élèves à ce problème ; l'expérience doit se poursuivre durant cinq ans.

- Matthieu Meyer, titulaire d'un brevet de technicien supérieur (option gestion et protection de l'environnement), dont nous avons dirigé le travail depuis 2009, a passé avec succès la soutenance de son stage sur le sujet suivant : « Gestion et protection de la Calanque de Sormiou », pour lequel il a obtenu la note de 15/20.

- A notre initiative, en association avec la Société de Géographie de Marseille, le peintre Georges Briata a fait une excellente conférence sur : « Les Calanques et les peintres ».

- Trois numéros de l'Echo des Calanques sont parus en 2010 : N° 40 en janvier, N° 41 en mai et le N° 42 en novembre



---

## Conférence

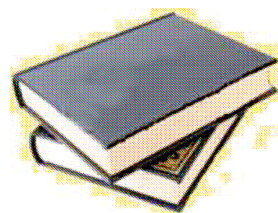
---

Le 19 avril, UCL a organisé, avec la Société de Géographie de Marseille, une conférence qui avait pour titre « Au fond des océans : histoire et futur de la terre ». Yves Lancelot, océanographe et brillant conférencier a été longuement applaudi par un nombreux public.

---

## A la devanture du libraire ...

---



« Immersion à Sormiou », édition Vtopo de Cedric Tassan, photographies de Henri Eskenasi, préfacé par Jean-Claude Gaudin ; 400 photos, dont une impressionnante photo de la grotte Cosquer par l'archéologue Luc Vanre, une jolie composition d'Elie Boissin assortie de ces petits textes plein de poésie et d'humour...

## ADHEREZ - FAITES ADHERER VOS AMIS

*Ce sont les cotisations qui permettent à UCL de mener à bien la mission qu'elle s'est donnée et que vous lui confiez : protéger le massif des Calanques contre toute dégradation.*

Je soussigné(e) :-----

Demeurant :-----

Téléphone :----- Portable :-----

Adresse e-mail :-----

Cotise pour l'année 2011

Adulte	: à partir de	15 €	Membre donateur	: à partir de	20 €
Couple	: à partir de	25 €	Association	: à partir de	35 €
Mineur, Etudiant	: à partir de	5 €	Parrainage	: à partir de	20 €

*Ce bulletin et le montant de la cotisation sont à faire parvenir à :*

*Union Calanques Littoral -5, avenue des Chutes Lavie - 13004 Marseille*



## A CEUX QUI CHANGENT D'ADRESSE

**Si vous déménagez, pour continuer à recevoir votre journal, n'oubliez pas de nous communiquer votre nouvelle adresse ainsi que vos e-mails**



**L'Echo des Calanques est édité par l'association Union Calanques Littoral.**

5, avenue des chutes Lavie - 13004 Marseille - [ucl.association@free.fr](mailto:ucl.association@free.fr)

N° ISSN: 1251-.3741

Directeur de la publication : Madeleine Barbier-Brossat,

Imprimé par nos soins avec la participation de Geneviève Aprosi, Mireille Crillon, Michel Cuchet, Renée Dubout, Claude Thomas du conseil scientifique du GIP.

Avec le soutien financier du Conseil Général :

